

7 novembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 7 novembre 2016 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Daniel Gravel, Michel Lambert, Luc Pagé et Gilbert Perreault.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### **MOT DE BIENVENUE**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016
- 04- **Correspondance**
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- **Administration**
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 7 novembre 2016
  - 5.2 État des revenus et dépenses au 31 octobre 2016
  - 5.3 Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2017
  - 5.4 Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2017
  - 5.5 Approbation des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
  - 5.6 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'exercice financier 2017
  - 5.7 Discours de la Mairesse – Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Mélanie
  - 5.8 Autorisation de signature
  - 5.9 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil municipal 2016-2017
  - 5.10 Cession d'une partie d'un ancien chemin désaffecté (avenue Neveu) portant le lot P83 au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie
  - 5.11 Acceptation d'une offre de Caisse Desjardins de Kildare pour un emprunt de deux mille sept cent cinquante-trois dollars (2 753 \$) en vertu du règlement d'emprunt numéro 562-2015 décrétant des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10)
  - 5.12 Financement du règlement d'emprunt numéro 562-2015 décrétant des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10)
  - 5.13 Modification des frais aux utilisateurs concernant le service de mise en ligne d'informations fiscales offert par PG Solutions – Abrogation et remplacement de la résolution numéro 2015-12-261
  - 5.14 Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2016

**06- Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 6.1 Rapport du service des d'urbanisme pour la période finissant le 2 novembre 2016
- 6.2 Avis de motion - Règlement relatif aux normes de construction et de municipalisation des rues et abrogeant le règlement 439-2002
- 6.3 ~~Demande d'appui à une demande à la CPTAQ — Ferme Lu-Men représentée par monsieur Luc Pagé (retiré de l'ordre du jour)~~
- 6.4 Réalisation d'une étude d'avant-projet d'aménagement et d'extension du parc des Sables et demande d'aide financière au Pacte de la ruralité

**07- Sécurité publique**

**08- Loisirs et culture**

- 8.1 Désignation des responsables de la bibliothèque – CRSBP
- 8.2 Composition du comité pour l'implantation d'une politique familiale et des aînés
- 8.3 Renouvellement du protocole d'entente avec la MRC de Joliette relativement au Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
- 8.4 Festival de Lanaudière - Participation à la 40<sup>e</sup> saison

**09- Hygiène du milieu et travaux publics**

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 7 novembre 2016
- 9.2 Autorisation de paiement pour la réfection du pavage de la rue Bernard – Certificat de paiement numéro 4 « Acceptation finale »
- 9.3 Approbation de servitudes d'utilités publiques sur la rue des Cimes

**10- Période de questions**

**11- Varia**

**12- Levée de la séance**

2016-11-195

**01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le point 6.3 de l'ordre du jour soit retiré pour traitement ultérieur et que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

**02- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 02.

- a) Diffusion du discours de la mairesse – Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- b) Orientations budgétaires ou vision quant à l'église;
- c) Orientations budgétaires ou vision quant à l'ancien presbytère;
- d) Suivi relatif au développement de la rue de la Seigneurie et de la réserve du lot 150-11.

La période de questions est close à 20 h 06.

**03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2016-11-196

**3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit approuvé.

Adoptée

**04- CORRESPONDANCE**

2016-11-197

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 2 novembre 2016.

Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 2 novembre 2016.

Adoptée

**5- ADMINISTRATION**

2016-11-198

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 7 novembre 2016**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 7 novembre 2016 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **272 691.95 \$**.

Décassements : chèques numéro 8962 à 8978	19 660.37 \$
Chèques annulés : chèque 8886, 8905 et 8965	(2 103.98 \$)
Comptes fournisseurs : chèques numéro 8979 à 9097	224 422.78 \$
Salaires du mois d'octobre 2016	30 712.78 \$

Total de la période : **272 691.95 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2016-11-199                    5.2    **État des revenus et dépenses au 31 octobre 2016**
- Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des revenus et dépenses, tel que produit par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 31 octobre 2016.
- Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses se terminant le 31 octobre 2016.
- Adoptée
- 2016-11-200                    5.3    **Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2017**
- Monsieur Daniel Gravel donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017.
- 2016-11-201                    5.4    **Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2017**
- Monsieur Martin Chaput donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, édictant de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2017.
- 2016-11-202                    5.5    **Approbation des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles**
- ATTENDU** que la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles a transmis à la Municipalité de Sainte-Mélanie ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 aux fins de les approuver;
- POUR CE MOTIF,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'APPROUVER** les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles telles que transmises le 18 octobre 2016.
- Adoptée
- 2016-11-203                    5.6    **Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'exercice financier 2017**
- ATTENDU** que la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;
- ATTENDU** que dans cette perspective, le procureur de la Municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 31 octobre 2016, valide pour toute l'année 2017;

**ATTENDU**

que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire identique à ce qui prévalait pour l'année 2016, sans augmentation :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

**ATTENDU**

qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

**ATTENDU**

que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet **Bélanger Sauvé** de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 31 octobre 2016 pour un montant de cent cinquante dollars (150 \$) par mois, et ce, pour l'année financière 2017.

Adoptée

## 5.7 Discours de la Mairesse – Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du discours de la Mairesse tel que produit :

### **DISCOURS DE LA MAIRESSE**

#### **RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), il me fait plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de notre municipalité. La firme de vérificateurs Pierre Brabant, C.P.A., a signé, le 4 juillet 2016, son rapport de vérificateur pour notre exercice financier 2015.

#### **ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Ce rapport nous indique que pour l'année financière 2015, la Municipalité de Sainte-Mélanie a enregistré un excédent de fonctionnement de l'exercice de 312 123 \$ pour la conduite normale des opérations et des immobilisations.

En considérant le surplus des années antérieures, le surplus libre cumulé au 31 décembre 2015 est de 419 826 \$. En tenant compte de la disponibilité du fonds de roulement qui s'établit à 124 602 \$, la marge de manœuvre de la municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2016 était de 544 428 \$.

La dette totale à long terme se situe à 1 458 994 \$ dont 134 600 \$ est attribuable à l'ensemble de la population et 1 324 394 \$ à des secteurs spécifiques.

#### **SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE**

En date du 7 novembre 2016, j'ai le plaisir de confirmer que votre municipalité présente toujours une bonne santé financière et, qu'actuellement, nous estimons que les dépenses n'excéderont pas les revenus pour l'exercice financier en cours.

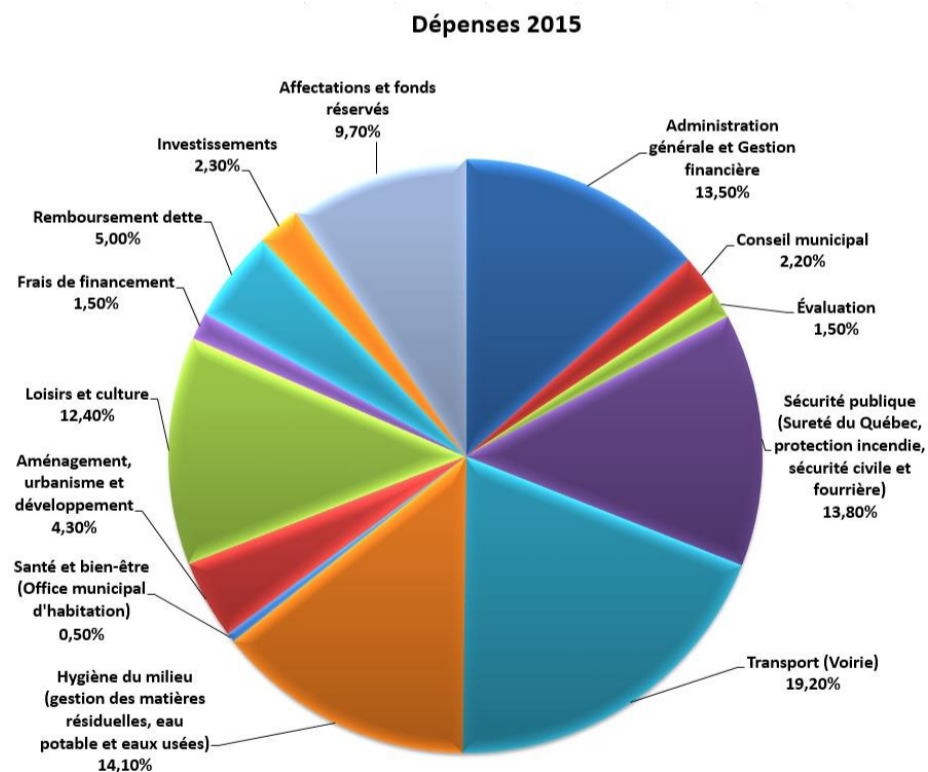
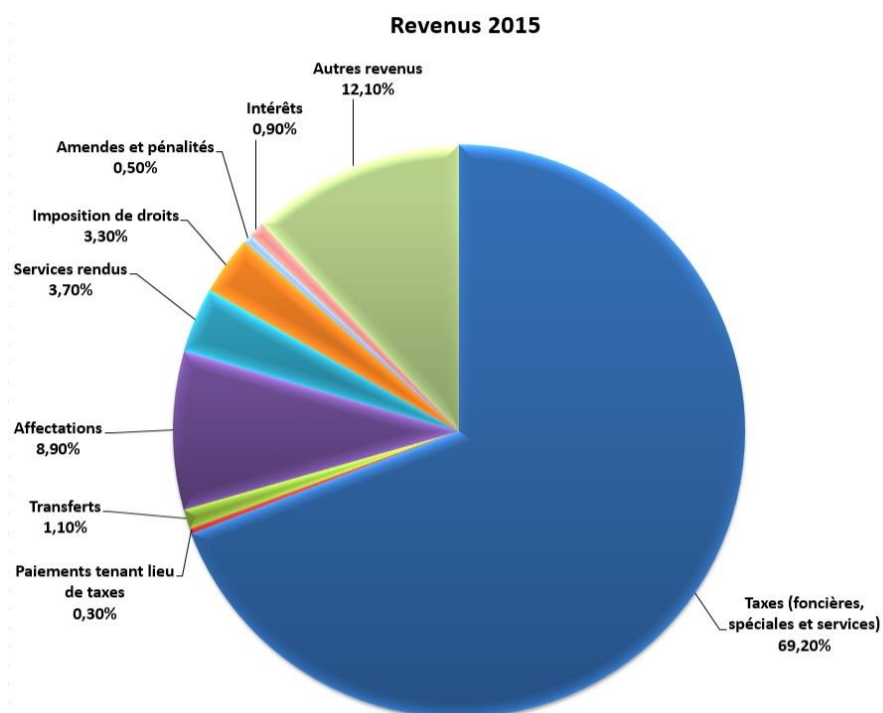
#### **RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS**

Pour l'année 2016, la Municipalité de Sainte-Mélanie a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit :

	<b>Salaire</b>	<b>Allocation</b>	<b>Total</b>
Maire	13 582 \$	6 791 \$	20 373 \$
Conseiller MRC	8 809 \$	4 405 \$	13 214 \$
Conseillers (ères)	4 528 \$	2 264 \$	6 792 \$

## ÉVALUATION

L'évaluation foncière imposable de la Municipalité pour l'année 2016 s'élève à 348 633 000 \$.



## CONTRATS

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et le 1<sup>er</sup> novembre 2016 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
MRC Joliette	Quotes-parts services régionaux	577 639 \$
Sûreté du Québec	Sécurité publique	260 508 \$
Excavation Normand Majeau Inc.	Travaux de voirie	207 608 \$
Jobert Inc.	Déneigement	160 757 \$
Municipalité Saint-Charles-Borromée	Sécurité incendie	136 073 \$
BLR Excavation Inc.	Infrastructures aqueduc et voirie	129 297 \$
Financière Banque Nationale	Dettes à long terme	108 440 \$
Croix Bleue	Assurances collectives	37 654 \$
CB Maintenance	Entretien de bâtiments	29 514 \$
Groupe Ultima	Assurances générales	35 435 \$
Franroc division Sintra Inc.	Travaux de voirie	62 295 \$

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), voici la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la valeur totale est de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et le 1<sup>er</sup> novembre 2016 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Revenu Québec	Retenues provinciales	167 620 \$
Hydro Québec	Électricité	91 539 \$
Constructexc 2008 Inc.	Voirie	45 234 \$
Receveur Général du Canada	Retenues fédérales	69 510 \$
Bellerose Asphalte Inc.	Voirie	32 894 \$
Ventilabec Inc.	Ventilation/chauffage	31 022 \$
PG Solutions Inc.	Services informatiques	28 540 \$
Entreprises B. Champagne	Services et fournitures aqueduc	55 420 \$
Sel Frigon Inc.	Fondants pour abrasifs	29 945 \$
Beaudoin Hurens Inc.	Services de génie-conseil	58 137 \$



## **LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE 2016**

- Réalisation des travaux de réfection de structure de rue, de pavage en béton bitumineux et travaux connexes sur le chemin du 2<sup>e</sup> rang et la rue des Campeurs;
- Réalisation de travaux de traitement de surface double sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues du Lac-Safari et sur la rue Lavallée;
- Installation de puisards de drainage pluvial et rénovation de puisards existants dans le secteur village;
- Réfection de fossés et/ou remplacement de nombreux ponceaux en milieu rural ;
- Travaux de nettoyage aux bassins de traitement des eaux usées (secteur village);
- Réparations de pavage posé à chaud sur plusieurs rues et chemins en secteur urbain et rural ;
- Poursuite des travaux relatifs au plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Poursuite des démarches pour la rénovation du réseau d'aqueduc secteur Carillon;
- Poursuite des travaux d'implantation d'une politique familiale municipale et aînés;
- Poursuite du projet « Local des ados L'AMIGO » au Centre des loisirs;
- 12<sup>e</sup> participation au Festival de Lanaudière;
- Mise sur pied d'un comité pour déterminer le potentiel et les conditions de municipalisation de l'église;
- Rénovation de l'abri/cantine du terrain de balle-molle;
- Remplacement du système de contrôle de la ventilation/chauffage/climatisation au Centre administratif et communautaire;
- Remplacement du serveur informatique;
- Collaboration au projet pilote du transport collectif en milieu rural;
- Refonte des districts électoraux de la Municipalité en préparation des élections générales de 2017;
- Construction de la rue des Cosmos (Sablons Fleuris phase VI);
- Municipalisation d'une partie de la rue des Cimes (phase II);
- Municipalisation d'une partie de la rue Lajeunesse (phase I);
- Mise à jour des codes d'éthique et de déontologie pour les élus et pour les employés ;
- Amorce d'une analyse avant-projet pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel le long du chemin du Lac Sud.

## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019**

- Poursuivre l'amélioration des chemins municipaux selon les disponibilités budgétaires;
- Compléter la consultation des propriétaires fonciers concernés sur le plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Remplacer l'étang de traitement des eaux usées du secteur Village;
- Remplacer la source d'approvisionnement en eau potable et le réseau de distribution d'aqueduc du secteur Carillon;
- Réviser le plan d'urbanisme, compléter la refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC Joliette et contribuer au plan de développement de la zone agricole de la MRC de Joliette;
- Compléter l'élaboration d'une politique familiale municipale et d'une politique relative aux aînés (MADA);

- Poursuivre l'utilisation du presbytère à des fins communautaires (entraide communautaire et infirmière);
- Conclure le dossier de municipalisation de l'église;
- Poursuivre les mesures d'affaiblissement du couvert de glace et de surveillance à la hauteur du pont Baril afin de diminuer les risques d'embâcles à cet endroit;
- Poursuivre le dossier de numérisation des archives municipales ;
- Amorcer la refonte du plan de développement stratégique de Sainte-Mélanie.

## CONCLUSION

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code Municipal. Nous travaillons présentement à la préparation du budget pour l'exercice financier 2017.

Le conseil municipal fera tout en son pouvoir afin que le fardeau fiscal des contribuables demeure acceptable pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins.

Je vous invite à vous joindre à nous pour la session spéciale concernant le budget 2017 qui se tiendra le lundi 19 décembre 2016 à 20 heures à la salle du conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux et de nos bénévoles pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions et assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique.

---

Françoise Boudrias  
Mairesse

2016-11-205

### 5.8 Autorisation de signature

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise la mairesse, madame Françoise Boudrias, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les effets bancaires pour tous les comptes inscrits à la Caisse Desjardins de Kildare au nom de la Municipalité;

Qu'en l'absence de la mairesse, le maire suppléant dûment désigné par résolution est autorisé à signer lesdits effets bancaires;

Qu'en l'absence du directeur général et secrétaire trésorier, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Martine Malo, est autorisée à signer lesdits effets bancaires.

Adoptée

2016-11-206

### 5.9 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil municipal 2015-2016

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil déposent leur mise à jour de déclaration d'intérêt pécuniaire respective pour la période de novembre 2016 à novembre 2017.

Adoptée

2016-11-207

**5.10 Cession d'une partie d'un ancien chemin désaffecté (avenue Neveu) portant le lot P83 au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie**

**ATTENDU** que madame Myriam Bougie et monsieur Richard Bélanger cèdent à titre de dation en paiement au créancier « Caisse populaire Desjardins de St-Roch-de-L'Achigan » l'immeuble situé au 1380, avenue Neveu;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de régulariser les titres de propriété concernant cet immeuble;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Luc Pagé  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité cède au créancier « Caisse populaire Desjardins de St-Roch-de-L'Achigan » une partie d'un ancien chemin désaffecté, soit une partie du lot numéro 83 au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie, le tout tel que plus amplement désigné au projet soumis par ladite Caisse et ce, uniquement dans le but de régulariser les titres de propriété;

**QUE** les frais et honoraires de la présente cession, copies et publication soient à la charge du créancier « Caisse populaire Desjardins de St-Roch-de-L'Achigan »;

**QUE** le créancier « Caisse populaire Desjardins de St-Roch-de-L'Achigan » mandate Me Jean-François Baril, notaire, afin de préparer cette transaction et qu'une copie de ladite résolution lui soit acheminée;

**D'AUTORISER ET DE MANDATER** madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-11-208

**5.11 Acceptation d'une offre de Caisse Desjardins de Kildare pour un emprunt de deux mille sept cent cinquante-trois dollars (2 753 \$) en vertu du règlement d'emprunt numéro 562-2015 décrétant des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10)**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins de Kildare** pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2016 au montant de deux mille sept cent cinquante-trois dollars (2 753 \$) effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 562-2015, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

500 \$	3.82 %	15 novembre 2017
500 \$	3.82 %	15 novembre 2018
500 \$	3.82 %	15 novembre 2019
600 \$	3.82 %	15 novembre 2020
653 \$	3.82 %	15 novembre 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée

2016-11-209

**5.12 Financement du règlement d'emprunt numéro 562-2015 décrétant des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10)**

**ATTENDU** que conformément au règlement d'emprunt numéro 562-2015, la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite emprunter par billet un montant total de deux mille sept cent cinquante-trois dollars (2 753 \$);

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie aura le 15 novembre 2016, un montant deux mille sept cent cinquante-trois dollars (2 753 \$) à financer pour une période de cinq (5) ans, en vertu du règlement numéro 562-2015;

**ATTENDU** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ce billet est émis;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'UN** emprunt par billet au montant de deux mille sept cent cinquante-trois dollars (2 753 \$) prévu au règlement d'emprunt numéro 562-2015 soit réalisé;

**QUE** le billet soit signé par la mairesse, madame Françoise Boudrias et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné;

**QUE** les billets soient datés du 15 novembre 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

<b>2017</b>	<b>500 \$</b>
<b>2018</b>	<b>500 \$</b>
<b>2019</b>	<b>500 \$</b>
<b>2020</b>	<b>600 \$</b>
<b>2021</b>	<b>653 \$</b>

Adoptée

2016-12-210

**5.13 Modification des frais aux utilisateurs concernant le service de mise en ligne d'informations fiscales offert par PG Solutions – Abrogation et remplacement de la résolution numéro 2015-12-261**

**ATTENDU** qu'en 2010, la Municipalité de Sainte-Mélanie a adhéré au service de mise en ligne d'informations fiscales offert par PG Solutions;

**ATTENDU** la résolution numéro 2015-12-261 ayant pour objet de fixer les frais exigibles pour les services en ligne et de fixer les frais exigibles pour certains documents demandés au comptoir;

**ATTENDU** que la compagnie PG Solutions nous avise d'une hausse des frais aux utilisateurs effective le 14 janvier 2017;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2015-12-261 et la remplacer par la présente;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la résolution numéro 2015-12-261 soit abrogée et remplacée par la présente résolution.

**QUE** le Conseil accepte la définition des accès suivants :

Utilisateur	Authentification	Accès
Notaire ou institution financière	Oui	Fiche d'évaluation, détail des taxes et solde des taxes
Agent immobilier	Oui	Fiche d'évaluation incluant le détail des taxes
Occasionnel	Oui	En fonction du statut professionnel
Grand public	Non	Fiche d'évaluation n'incluant pas le montant des taxes

**QUE** le Conseil municipal décrète les frais ci-après applicables aux services en ligne et au comptoir :

## **SERVICE EN LIGNE**

- **ACCÈS GRAND PUBLIC :**

Le grand public aura un accès gratuit à la fiche d'évaluation n'incluant pas le montant des taxes municipales.

- **ACCÈS PROFESSIONNELS :**

- **Utilisateurs réguliers :**

Frais d'inscription au service en ligne : 20 \$ \*  
Abonnement annuel : 160 \$ \*

**Les frais par consultation :**

Catégorie de profession	Détail des taxes	Confirmation de taxes
Notaire ou institution financière	5,00 \$ *	30,00 \$ *
Agent immobilier et évaluateurs	5,00 \$ *	<i>Non autorisé</i>

\* Plus les taxes applicables

- **Utilisateurs occasionnels :**

Abonnement annuel non requis.

**Les frais par consultation :**

Catégorie de profession	Détail des taxes	Confirmation de taxes
Notaire ou institution financière	22,50 \$ *	40,00 \$ *
Agent immobilier et évaluateurs	22,50 \$ *	<i>Non autorisé</i>

\* Plus les taxes applicables

## **SERVICE AU COMPTOIR**

Le service au comptoir signifie la production d'un document autrement que par le service en ligne :

~ Détails des taxes pour tous : 22,50 \$ taxes incluses  
~ Confirmation de taxes : 40,00 \$ taxes incluses

Que le conseil municipal confirme que les frais exigibles pour tout autre document public demeurent ceux exigibles en vertu du règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

Adoptée

2016-11-211

### **5.14 Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2016**

**ATTENDU**

que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie a transmis le 2 novembre 2016 à la Municipalité de Sainte-Mélanie la résolution numéro 2016-36 intitulée « Autorisation budgétaire pour le remplacement des portes coupe-feu des logements et autres portes des aires communes » adoptée par le conseil de l'Office le 27 octobre 2016, aux fins d'approuver son budget révisé pour l'année 2016;

**ATTENDU**

que la Société d'Habitation du Québec a approuvé, en date du 26 octobre 2016, ledit budget révisé pour l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve le budget révisé pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation dont le déficit avant capitalisation s'établit au montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix dollars (285 190 \$) et dont le déficit partageable est de quatre-vingt-quatorze mille six cent dix-neuf dollars (94 619 \$);

**QUE** la contribution de la Municipalité de Sainte-Mélanie passera de six mille huit cent soixante-deux dollars (6 862 \$) à neuf mille quatre cent soixante-deux dollars (9 462 \$) pour l'année 2016.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2016-11-212

**6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 2 novembre 2016**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 2 novembre 2016 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 2 novembre 2016.

Adoptée

2016-11-213

**6.2 Avis de motion - Règlement relatif aux normes de construction et de municipalisation des rues et abrogeant le règlement numéro 439-2002**

Monsieur Michel Lambert donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant les normes de construction et de municipalisation des rues et abrogeant le règlement numéro 439-2002.

**6.3 Demande d'appui à une demande à la CPTAQ – Ferme Lu-Men représentée par monsieur Luc Pagé**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2016-11-214

**6.4 Réalisation d'une étude d'avant-projet d'aménagement et d'extension du parc des Sables et demande d'aide financière au Pacte de la ruralité**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaliser une étude d'avant-projet d'aménagement et d'extension du parc des Sables;

**ATTENDU** que ce projet représente un investissement d'environ trente-trois mille six cent vingt dollars (33 620 \$) et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

**ATTENDU**

que ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement de Sainte-Mélanie, notamment les objectifs 2, 4 et 7 concernant l'amélioration de la qualité de l'environnement villageois, la jeunesse, l'offre de services aux familles, le développement des loisirs et la consolidation du parc des Sables;

**ATTENDU**

que les orientations et priorités du plan de développement de Sainte-Mélanie ont fait l'objet d'une vaste consultation publique et d'un consensus communautaire;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** la réalisation d'une étude d'avant-projet d'aménagement et d'extension du parc des Sables incluant un relevé topographique du secteur et services professionnels connexes;

**DE DEMANDER** une aide financière d'un montant de vingt-cinq mille neuf cent quarante dollars (25 940 \$) au Pacte de la ruralité;

**D'AUTORISER** une contribution de sept mille six cent quatre-vingts dollars (7 680 \$) au projet et d'y pourvoir en affectant cette dépense au surplus libre de la Municipalité;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

**Monsieur Daniel Gravel demande le vote sur la présente résolution.**

**Vote en faveur :**

Luc Pagé  
Marie-France Bouchard  
Michel Lambert  
Gilbert Perreault  
Martin Chaput

**Vote contre :**

Daniel Gravel

**La résolution est adoptée à la majorité des voix.**

Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.



**08- LOISIRS ET CULTURE**

2016-11-215

**8.1 Désignation des responsables de la bibliothèque – CRSBP**

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie désigne madame Marie-France Bouchard, conseillère et monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, respectivement représentante élue et responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

Adoptée

2016-11-216

**8.2 Composition des comités pour l'implantation d'une politique familiale et des aînés**

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal d'implanter une politique familiale et des aînés;

**ATTENDU** que la résolution numéro 2015-01-019 doit être abrogée pour tenir compte de la nouvelle composition du comité;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ABROGER** la résolution numéro 2015-01-019 et la remplacer par la présente;

**DE CRÉER** les comités pour l'implantation d'une politique familiale et des aînés;

**DE DÉSIGNER** les personnes suivantes :

**Comité pilotage – Volet Famille**

**Nathalie Lépine  
Annie Beauséjour  
Lise Riopel  
Véronique Desrochers**

**Comité pilotage – Volet Aînés**

**Francine Poirier  
Diane Émard  
Johanne Filion  
Jean-Luc Lapierre**

**Comité consultatif**

**Pierre Brisebois  
Élyzabeth Arcand  
Éric Chartier  
Jacques St-Pierre  
Manon Blais  
Pauline Landry**

**Sur tous les comités**

**Marie-France Bouchard  
Françoise Boudrias  
Martin Alarie  
Lyne Préville  
Richard Martin  
Géraldine Lepicard  
Francine Chaput (secrétaire)**

**DE MANDATER** lesdits comités afin qu'ils élaborent et recommandent une politique familiale et des aînés, pour adoption par le conseil municipal avant la fin de l'exercice financier 2017;

**D'AUTORISER** lesdits comités à fixer leurs règles de régie interne et à s'adjoindre au besoin des ressources additionnelles pour la rédaction d'une politique familiale et des aînés, et ce, dans le respect des autorisations budgétaires consenties par le conseil municipal.

Adoptée

2016-11-217

**8.3 Renouvellement du protocole d'entente avec la MRC de Joliette relativement au Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles**

**ATTENDU** que le protocole d'entente avec la MRC de Joliette relativement au Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles vient à échéance à la fin de l'année 2016;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de renouveler ledit protocole pour la période 2017 à 2021 aux conditions qui s'y trouvent;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE RENOUELER** le protocole d'entente avec la MRC de Joliette relativement au Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles;

**D'AUTORISER ET DE MANDATER** madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-11-218

**8.4 Festival de Lanaudière - Participation à la 40<sup>e</sup> saison**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE PARTICIPER** à la 40<sup>e</sup> saison du Festival de Lanaudière et verser une aide financière à cet organisme pour un montant n'excédant pas deux mille dollars (2 000 \$);

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

Adoptée

09- **HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2016-11-219

9.1 **Rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 7 novembre 2016**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 7 novembre 2016 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 7 novembre 2016.

Adoptée

2016-11-220

9.2 **Autorisation de paiement pour la réfection du pavage de la rue Bernard – Certificat de paiement numéro 4 « Acceptation finale »**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 18 octobre 2016 relative à des travaux de réfection du pavage de la rue Bernard – Certificat de paiement no 4 « Acceptation finale ».

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement au montant de dix mille quatre cent quarante-deux dollars et soixante-quinze cents (10 442.75 \$) toutes taxes incluses à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de la rue Bernard - Certificat de paiement no 4, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens en date du 18 octobre 2016;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection du pavage de la rue Bernard en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) en y soustrayant toute subvention ou contribution provenant du programme **Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local** du ministère des Transports du Québec;

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-11-221

9.3 **Approbation de servitudes d'utilités publiques sur la rue des Cimes**

**ATTENDU**

l'approbation d'un plan projet de lotissement sur les lots 264 et 265 le 6 octobre 2008 par la résolution numéro 2008-10-178;

**ATTENDU**

la résolution numéro 2016-08-164 adoptée le 15 août 2016 relativement à la municipalisation d'une partie de la rue des Cimes (Phase 2);

**ATTENDU**

la demande des entreprises Hydro-Québec et Bell Canada pour l'établissement de servitudes visant à permettre l'installation de réseaux de services publics sur la rue des Cimes;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve la demande de servitudes pour les entreprises Hydro-Québec et Bell Canada sur la rue des Cimes;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie mandate officiellement Me Jean-François Baril, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette cession;

Que madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier;

Que tous les frais soient acquittés par les demandeurs de la municipalisation, la compagnie 9203-6730 Québec Inc. représentée par monsieur Hugo Hamelin, président;

Adoptée

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 40.

- a) Travaux à l'usine d'aqueduc Village;
- b) Sondage relatif au projet de municipalisation de l'église;
- c) Pourquoi avoir permis à des non-propriétaires d'immeubles et des jeunes de 14 à 17 ans de répondre au sondage relatif au projet de municipalisation de l'église;
- d) Félicitations pour la fête de l'Halloween;
- e) Ajouts de fleurs dans les espaces publics en 2017;
- f) Nombre de participants à l'église de Sainte-Mélanie dans le cadre du festival de Lanaudière;
- g) Quel partie de lot est visée par la cession au point 5.10 de la présente séance;
- h) Motifs du conseiller Daniel Gravel pour demander le vote au point 6.4 de la présente séance;
- i) Traverse piétonnière chemin du Lac Sud et projet d'agrandissement du parc des Sables;
- j) Réponse du ministère des Transports relativement à la traverse piétonnière du chemin du Lac Sud;
- k) Vision du conseil municipal quant à l'église, le parc des Sables, l'ancien presbytère, les investissements à consentir à ces immeubles;
- l) Investissements dans le cadre du pacte de la ruralité 2016;
- m) Nombreux transferts de prises de sang du service d'infirmière en milieu rural de Sainte-Mélanie vers le CLSC de Joliette;

- n) Transférer le local d'infirmière de l'ancien presbytère vers la résidence d'Ailleboust.

La période de questions est close à 21 h 14.

11- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

2016-11-222

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 21 h 15.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**